

Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM): compétences d'exécution conférées à la Commission

2006/0293(COD) - 11/06/2007

La commission des Affaires économiques et monétaires a adopté à l'unanimité le rapport de Mme Pervenche **BERÈS** (PSE, FR) approuvant sans amendement -en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision - la proposition de la Commission visant à aligner la directive 85/611/CEE sur les OPCVM sur la nouvelle procédure de comitologie, la procédure de réglementation avec contrôle.

Cette nouvelle procédure comitologique s'appliquera à certains aspects de la directive concernant la clarification des définitions des actifs éligibles des OPCVM (règles concernant la politique d'investissement).